

Conseil et accompagnement emploi handicap des entreprises



OBJECTIF

Informez, conseillez et accompagnez l'entreprise pour l'aider à intégrer le handicap dans sa pratique de gestion des ressources humaines et développer des projets en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

les outils et les solutions mobilisables. Ils aident l'entreprise à mobiliser les aides proposées par l'Agefiph.

2. Analyser de manière approfondie le besoin et co-construire un plan d'action

Les collaborateurs de l'Agefiph analysent avec l'entreprise ses besoins, enjeux, atouts et axes de développement et co-construisent avec elle un plan d'action adapté à ses besoins et ses caractéristiques. Si nécessaire, un service « diagnostic action », réalisée par un prestataire sélectionné par l'Agefiph, peut être mobilisée.

3. Accompagner la mise en œuvre du plan d'action

Sur la base du plan d'action défini, l'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé et de proximité pour l'aider à le mettre en œuvre: organisation d'actions d'information et de sensibilisation des acteurs de l'entreprise, appui à la mise en œuvre d'un projet en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, construction d'une politique d'emploi des personnes en situation de handicap en vue de la signature d'un accord portant sur l'emploi des personnes en situation de handicap.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute entreprise privée, y compris sous accord agréé, quel que soit son effectif.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les entreprises comptant 2000 salariés et plus peuvent prendre contact avec la Direction des entreprises et des grands comptes de l'Agefiph entreprises@agefiph.asso.fr. Les entreprises comptant moins de 2000 salariés peuvent prendre contact avec l'Agefiph dans leur région.



MODALITÉS ET CONTENUS

En fonction des besoins de l'entreprise, les collaborateurs de l'Agefiph apportent une réponse personnalisée et de proximité.

1. Informer, orienter et outiller

Les collaborateurs de l'Agefiph apportent une information générale sur l'emploi des personnes en situation de handicap, les interlocuteurs utiles,